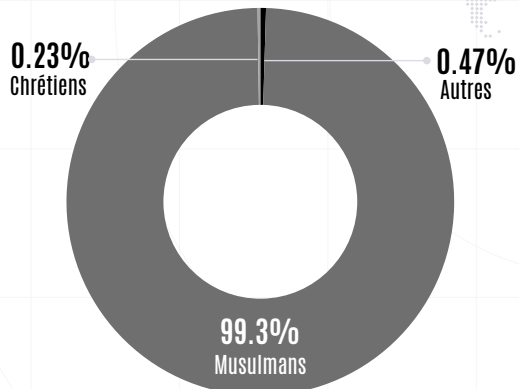




MAURITANIE

RELIGION



Population

4,783,767



PIB par habitant

3,598 US\$



Surface

1,030,700 Km²



Indice de Gini*

32.6

*Inégalité Économique

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La République islamique de Mauritanie, située sur la côte ouest de l'Afrique, est essentiellement désertique, peu peuplée, et l'un des pays les plus pauvres au monde. La nation est une République islamique depuis son indépendance en 1960. L'article 5 de la Constitution¹ reconnaît l'islam comme religion officielle de l'État et de ses citoyens.²

La Mauritanie est le seul État islamique d'Afrique, depuis que la Gambie est redevenue une république laïque.³ Cela, ainsi que le fait que sa population soit presque entièrement musulmane, a un impact profond sur la vie quotidienne du pays.

Un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a révélé que la liberté de conscience et de religion n'était pas formellement garantie en Mauritanie, pas même pour les musulmans⁴. En fait, ni l'une ni l'autre liberté n'est mentionnée dans la Constitution. La non-discrimination, fondement de la religion, n'est pas mentionnée non plus. Changer de religion est considéré comme de l'apostasie, ce qui est passible de la peine de mort.⁵ L'article 23 soutient que le président du pays doit être musulman.

Le Ministère des Affaires islamiques et de l'Éducation traditionnelle (MIATE) est chargé de « promulguer et diffuser les fatwas, de lutter contre l'extrémisme, de promouvoir la recherche dans les études islamiques, d'organiser les pèlerinages du Hajj et de l'Omra et de surveiller les mosquées ». ⁶ Le gouvernement choisit six imams qui siègent au Haut Conseil Islamique, conseillant le gouvernement en ce qui concerne les préceptes musulmans et la conformité de la législation à ces derniers.⁷

Le Code pénal mauritanien a été modifié en 2018 et la peine de mort a été rendue obligatoire en cas de blasphème, sans exception.⁸ (Avant l'amendement, l'article 306 du Code pénal ne prévoyait la peine de mort que si l'accusé refusait de manifester des remords ou de s'excuser. Désormais, ce n'est plus possible).⁹ La loi prévoit également une peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende de 600.000 ouguiyas (environ 13.804 euros) au maximum pour « atteinte à la décence publique et aux valeurs de l'islam » et « non-respect des interdictions prescrites par Allah » ou facilitation de leur non-respect.¹⁰

Ces changements ont été apportés en réponse au cas de Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir, blogueur mauritanien qui avait écrit en 2014 un article critiquant l'islam. Il a d'abord

été condamné à mort, mais le 9 novembre 2017, une cour d'appel de Nouadhibou a réduit la peine à deux ans d'emprisonnement et à une amende.¹¹ Des musulmans pieux sont descendus dans la rue dans de nombreuses villes de Mauritanie pour protester contre cette décision judiciaire, et ont exigé que la condamnation à mort soit prononcée.¹² C'est en 1987 que la peine de mort a été prononcée dans le pays pour la dernière fois.¹³

En ce qui concerne l'éducation, les écoles tant publiques que privées sont tenues d'offrir quatre heures de cours d'instruction religieuse islamique par semaine. Les écoles internationales font exception, car elles ne sont pas tenues d'enseigner la religion musulmane.¹⁴

Officiellement, la population traditionnellement nomade de Mauritanie est presque à 100 % musulmane, presque exclusivement sunnite, et principalement organisée en confréries soufies¹⁵ telles que la Qadiriya, la Tijāniyyah et la Hamawiya.

On estime qu'il y a 4.500¹⁶ à 10.000 chrétiens en Mauritanie.¹⁷ Le nombre exact de chrétiens ethniquement mauritaniens n'est pas clairement déterminé, car dans la culture tribale, « quitter l'islam est considéré non seulement comme une trahison religieuse, mais aussi comme une trahison de la tribu et de la famille ». ¹⁸ Par conséquent, les rares non-musulmans en Mauritanie n'ont pas vraiment l'occasion de vivre leur foi, du moins pas en public. La charia (loi islamique) s'applique aux affaires civiles, en particulier dans les questions familiales. Certaines infractions et certaines violations de la charia sont sévèrement punies de flagellation, de lapidation et d'amputation.¹⁹

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

La Mauritanie a continué de restreindre la liberté religieuse au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. Les autorités ont continué de rejeter les appels de la communauté internationale à dépenaliser l'apostasie et le blasphème, passibles de la peine de mort.

C'est ce qui est illustré par l'affaire susmentionnée de blasphème de Mohamed Ould Cheikh Mkhaitir, le blogueur qui devait être libéré après l'annulation de sa condamnation à mort initiale en juillet 2019.²⁰ Bien qu'il ait déjà purgé sa peine de deux ans de prison, il est resté en prison pour « sa propre sécurité », selon les autorités. Après de nombreux appels internationaux en faveur de sa libération, il a finalement été libéré et s'est exilé en Europe. Il vit au-

jourd'hui en France.²¹

Des élections présidentielles ont eu lieu le 22 juin 2019. Le président sortant Mohamed Ould Abdel Aziz n'a pas pu se représenter en raison des limitations constitutionnelles à deux mandats. Le candidat de son parti, Mohamed Ould Ghazouani, l'a toutefois emporté, mais le résultat a été contesté par plusieurs candidats de l'opposition.²² Mohamed Ould Ghazouani est considéré comme un allié solide de l'ancien président et est susceptible de poursuivre sa politique.

Dans le cadre de ces élections, Amnesty International a publié le 3 juin 2019 un manifeste pour les droits de l'Homme, à signer par les candidats à l'élection présidentielle.²³ Le manifeste appelait les candidats à soutenir la liberté d'expression et de réunion, à abolir l'esclavage, à mettre fin à l'impunité pour « les auteurs d'abus, de torture, de détention illégale, d'exécutions extrajudiciaires et d'expulsions massives », etc. Trois candidats sur six l'ont signé. Ghazouani a refusé. La campagne électorale de ce dernier « a également négligé de s'engager à améliorer la situation désastreuse des droits de l'Homme dans le pays », a déclaré Amnesty International.²⁴

Depuis le 26 février 2020, huit prévenus (cinq en détention provisoire) sont accusés de blasphème et d'outrage à la religion, conformément à l'article 306 du code pénal.²⁵ L'acte d'accusation reproche aux huit accusés de « se moquer de Dieu, de son messager et du livre sacré » et de « créer, enregistrer et publier des messages en utilisant un système d'information qui porte atteinte aux valeurs de l'islam ». Ils encourent la peine de mort. Il leur est reproché d'avoir participé à une réunion de l'Alliance pour la refondation de l'Etat mauritanien, créée « en vue de réformer l'administration publique et les systèmes de santé du pays, dont elle rejette le système de castes ».²⁶

Le 3 juin 2020, les autorités ont arrêté le journaliste et membre de l'Autorité de régulation de la publicité Eby Ould Zeidane, à propos de sa déclaration sur Facebook suggérant que le mois traditionnel du Ramadan devrait être « observé à des dates fixes selon le calendrier grégorien, contrairement à la tradition musulmane ». ²⁷ Le 8 juin, il a été inculpé pour blasphème conformément à l'article 208 du code pénal – qui prévoit la peine de mort – et conformément à l'article 21 de la loi sur la cybercriminalité pour « publication de tracts qui sapent les valeurs de l'islam ». ²⁸ « Zeidane a été libéré le 8 juin et, le 2 juillet, il s'est publiquement repenti de ses remarques après avoir rencontré des érudits religieux et le ministre des Affaires

islamiques. »²⁹

En ce qui concerne le djihadisme et autres formes de violence armée à motivation religieuse, le pays s'est « montré remarquablement résilient à son égard »³⁰, malgré la situation désastreuse de certains voisins de la Mauritanie (les groupes djihadistes sont très présents au Mali par exemple) et les appels d'al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) à commettre des attentats terroristes à travers le Sahel (y compris en Mauritanie). Étant donné que l'une des principales priorités du nouveau président est le maintien de la sécurité, aucun changement majeur ne devrait être prévu en ce qui concerne les groupes djihadistes armés.

En raison de la pandémie de coronavirus, les lieux de culte ont été fermés pour éviter la propagation du virus. Ils ont rouvert le 8 mai 2020.³¹

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Compte tenu de la situation actuelle du pays, il y a peu de chances que le nouveau gouvernement dépénalise l'apostasie et le blasphème, ou améliore le respect des droits de l'Homme, y compris de la liberté religieuse. Les perspectives d'avenir sont donc négatives pour la liberté religieuse.

NOTES ET SOURCES

- 1 Constitution de Mauritanie : <http://www.dgct.mr/wp-content/uploads/2017/04/Recueil-des-textes-2019.pdf>
- 2 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/mauritania/>
- 3 See Article 100 (2, b) in Gambia (The) 1996 (rev. 2018), Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/Gambia_2018?lang=en
- 4 “Concluding Observations On The Second Periodic Report Of Mauritania,” United Nations High Commissioner for Human Rights, 23 août 2019, <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsucPku6M9HJ11mkmOMrUQz-6VY1gX9U92PK5y%2FWa3rdR20U3pbpGCUarEkGbGYJ1t2HrK5Kpyq3%2FGb%2B%2F6pCg5XEhOGQeuLGSPSjuLbMNakX%2Bd>
- 5 Ibid.
- 6 Office of International Religious Freedom, “Mauritania,” op. cit.
- 7 Global Security Index, 2019, <https://www.globalsecurity.org/military/world/africa/mr-religion.htm>
- 8 Human Rights Watch, 4 mai 2018, <https://www.hrw.org/news/2018/05/04/mauritania-mandatory-death-penalty-blasphemy>
- 9 Committee to Protect Journalists, 20 novembre 2017, <https://cpj.org/2017/11/mauritanian-authorities-change-legal-code-could-re/> Voir aussi Le Monde, 17 novembre 2017, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/17/mauritanie-le-blaspheme-sera-systematiquement-passible-de-la-peine-de-mort_5216590_3212.html
- 10 Human rights watch, 4 mai 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/05/04/mauritanie-peine-de-mort-obligatoire-en-cas-de-blaspheme>
- 11 Voice of America, 30 juillet 2019, <https://www.voanews.com/africa/mauritanian-blogger-once-sentenced-death-freed>
- 12 “Mauritania releases Facebook blogger convicted of blasphemy,” BBC News, 30 juillet 2019, <https://www.bbc.com/news/world-africa-49165640>
- 13 “Mauritania,” Death Penalty Database, <https://dpw.pointjupiter.co/country-search-post.cfm?country=Mauritania>
- 14 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 15 “Brotherhoods and saints,” in Mauritania A Country Study, Robert E. Handloff (ed), Washington: GPO for the Library of Congress, 1988, <http://countrystudies.us/mauritania/39.htm>
- 16 “Religious Beliefs in Mauritania”, World Atlas, 15 avril 2018; <https://www.worldatlas.com/articles/religious-beliefs-in-mauritania.html>
- 17 2020, <https://www.opendoorsuk.org/persecution/world-watch-list/mauritania/?ref=wwmap>
- 18 Ibid.
- 19 “Concluding Observations on the Second Periodic Report of Mauritania,” op. cit.
- 20 Al Jazeera, 30 juillet 2019, <https://www.aljazeera.com/news/2019/07/30/mauritania-blogger-once-given-death-penalty-for-blasphemy-freed/>
- 21 Voice Of America, 17 octobre 2019, <https://www.voanews.com/africa/mauritanian-blogger-says-elite-abusing-religion-cling-power>
- 22 Kissima Diagana, Reuters, 23 juin 2019, <https://www.reuters.com/article/us-mauritania-election/ruling-party-candidate-declared-winner-of-mauritania-election-idUSKCN1TO083>
- 23 “Mauritania: Human rights manifesto for presidential elections candidates,” Amnesty International, 3 juin 2019, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr38/0468/2019/en/>
- 24 Amnesty International, 1er août 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/08/mauritania-new-president-must-prioritise-human-rights/>
- 25 « Mauritanie: Libérer des activistes inculpés de blasphème », All Africa, 19 octobre 2020, <https://fr.allafrica.com/stories/202010190751.html>
- 26 Human Rights Watch, World Report 2021; <https://www.hrw.org/world-report/2021/country-chapters/mauritania>
- 27 Ibid.
- 28 Media Foundation for West Africa, 10 août 2020, <https://www.mfwa.org/fr/country-highlights/la-mauritanie-adopte-une-loi-sur-les-fausses-publications-dans-un-contexte-de-repression-de-la-dissidence-en-ligne/>
- 29 Ibid.
- 30 Frederic Wehrey, Carnegie Endowment for International Peace, 29 mars 2019, <https://carnegieendowment.org/2019/03/29/control-and-contain-mauritania-s-clerics-and-strategy-against-violent-extremism-pub-78729>
- 31 Middle East Affairs, 9 mai 2020, <https://middleeastaffairs.net/2020/05/09/coronavirus-worshippers-in-mauritania-flock-to-mosques-after-prayer-ban-lifted/>